



Bien Sûr.

Bureau Technique Verbruggen asbl www.btvcontrol.be

V. ref.: _____ N. Ref.: _____ Rapport N°: 16912

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION: 100 rue de l'armateur 16912
Stavelot

PROPRIETAIRE: _____

Adresse: _____

DEMANDEUR: _____

Adresse: _____

INSTALLATEUR: _____

Adresse: _____

TVA ou CI: _____

EAN: _____

Ref.: _____ Compteur n°: _____

Index: _____

DESCRIPTION GENERALE, CARACTERISTIQUES, RECHERCHE ET MESURES:

Date du contrôle: 20 03 14 Type de contrôle: examen de conformité - premier contrôle - visite de contrôle suivant:

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.4.12.2012) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation: Nouvelle Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Vente d'habitation; Type locaux: Multifonction

Début travaux: Fondations avant -après 1.10.81 - Installation électrique avant -après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement: Tension 230 V Protection raccordement 200 60 A

Câble aliment, tableau. princ.: 4 X 25 mm² Inter.gén.: type 600/800

Type électrode de terre: boucle -barres - piquets - conducteur horizontal Schéma: TT

Nombre de tableaux: 1; Nombre de circuits term.: 11; RA: 9 Ohm; RI tot 100 MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION:

Vein deho omme ingfluen. situation

CONTROLES effectués: voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES:

NEANT

note. Multi local SDB. pour info.

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le: _____
le responsable du distributeur
nom: _____
signature: _____

CONCLUSION 1. L'installation est **conforme**. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 20 03 14 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le: _____

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : VOIR VERSO.

L'agent visiteur, (N°, nom, signature) _____

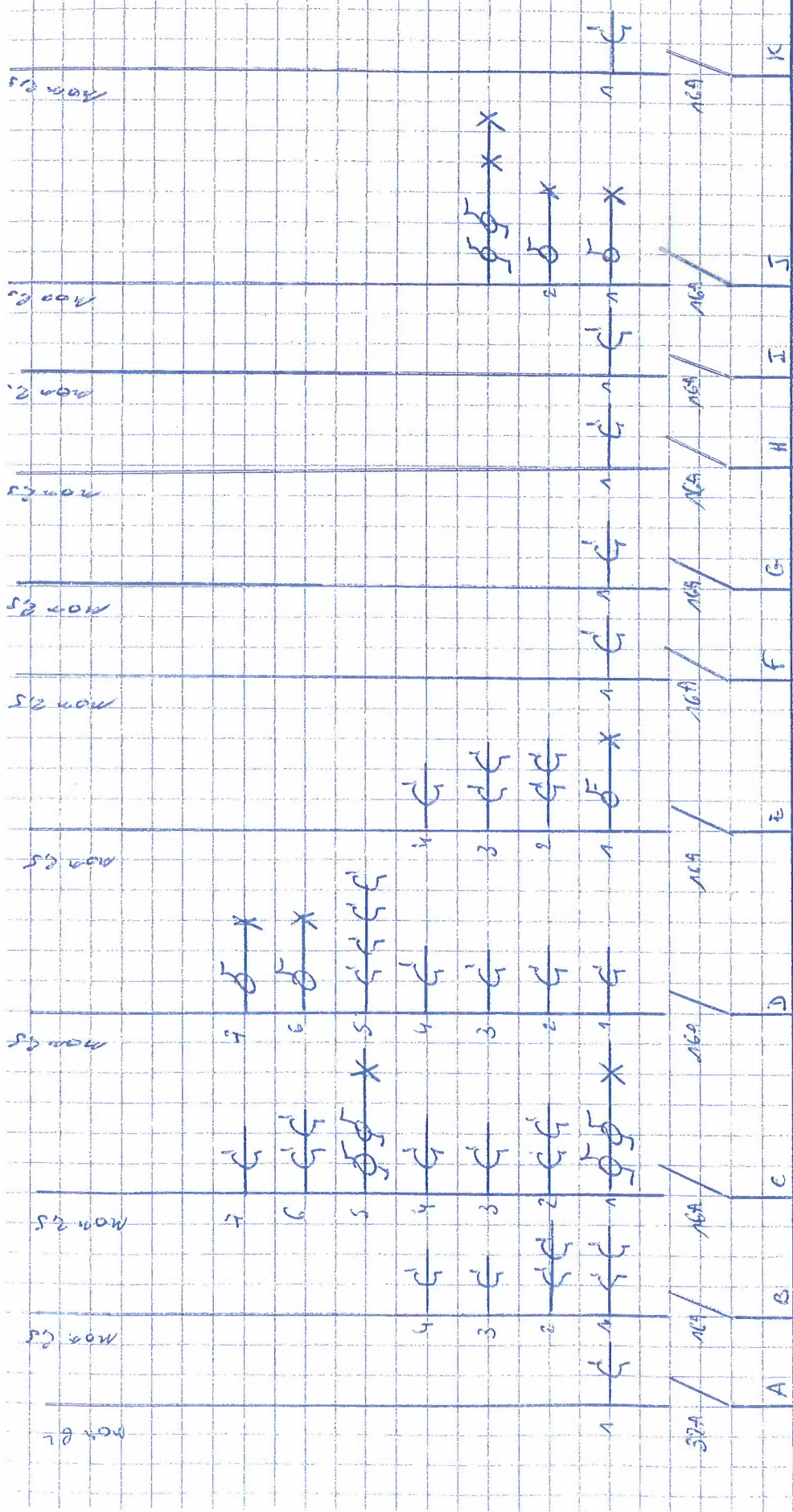
pour Le Directeur,



* V E R S I A G - R A P P O R T *



Maatschappelijke zetel / Siège social: Bld. Clovisiaan 15, 1000 Brussel/Bruxelles



150 F. TRANSFORMER

20/03/2014

BTV DAINAUT

Δ 30MA/40A

Appartement 1

page 1

Rue du Lumignon
7160 Goodenwill